

santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel &amp; plus encore

## BRÈVES

EMPLOIS DANS LE  
TRANSPORT ROUTIER DE  
VOYAGEURS

Plus d'une centaine de postes de conducteurs/conductrices d'autocars de transports scolaires sont actuellement disponibles en région Centre-Val de Loire. Les exploitants et salariés agricoles peuvent postuler à ces emplois à temps partiels en vue d'un complément de ressources. Une formation adaptée et pré-financée est assurée.

Pour tout renseignement, contactez : Marie-Andrée GOURLAY - Déléguée régionale de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs Centre - Val de Loire - 126 rue de Cabochon 41000 Blois  
Tél. : 02 54 44 25 67  
Email : fntv-centre@orange.fr

POUR DES  
REMBOURSEMENTS  
RAPIDES

## VIREMENT BANCAIRE

Adressez-nous votre relevé d'identité bancaire, les virements sont immédiats et suppriment les délais :

- d'impression des chèques,
- d'acheminement par La poste,
- de remise à votre banque, ainsi que les éventuelles dates de valeur.

Cette publication est éditée par :  
la MSA Beauce Coeur de Loire

Directeur de la publication :

Christian Pinsac

Credits photo :

Fotolia ; CCMSA

## Avecvous

Toute l'actualité Salariés de la MSA Beauce Coeur de Loire

## Les aides de la MSA

La MSA Beauce Coeur de Loire (BCL) a défini, dans le cadre de son Action Sanitaire et Sociale, un ensemble de prestations extra légales. Ces aides sont proposées aux enfants, jeunes, familles, personnes en difficultés socio-économiques, actifs touchés par la maladie ou en situation de handicap, et personnes âgées.



Elles sont accordées, majoritairement sous conditions de ressources, aux assurés affiliés à la MSA BCL au titre de l'assurance maladie ou allocataire de prestations familiales. Ces aides diversifiées ont pour objectif de vous accompagner ponctuellement à certaines périodes de votre vie, elles peuvent vous apporter un soutien en cas de difficultés momentanées et vous aider à faire face à des dépenses indispensables.

Vous assumez régulièrement la charge d'un parent dépendant, d'un enfant touché par la maladie ou en situation de handicap, une aide au répit des aidants a été instaurée pour prévenir les risques d'épuisement par une prise en charge de l'aidé et de l'aidant.

Vous avez été hospitalisé, êtes isolé ou fragile, vous pouvez bénéficier d'une aide favorisant le retour à domicile, par l'intervention d'un prestataire.

Vous êtes en situation de handicap, une aide financière est prévue pour faire face aux dépenses non prises en charge par l'assurance maladie ou pour faciliter un départ en vacances.

Vous avez besoin de vous équiper, des prêts sont possibles pour l'achat d'appareils ménagers ou de mobilier de première nécessité.

Votre situation professionnelle est précaire, la MSA peut vous proposer une aide pour une reconversion ou prendre en charge l'aménagement de votre poste de travail.

De nombreuses autres aides existent, relatives notamment aux études des enfants, à leur entrée dans la vie active, au logement : par la prévention des risques domestiques ou contre l'habitat dégradé, ...

Vous pouvez nous contacter au **02 37 999 999**  
ou par mail **contactass.grprec@bcl.msa.fr**



Retrouvez une information complète sur notre site internet :  
[www.msa-beauce-coeurdeloire.fr](http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr), rubriques : **Votre MSA - Nos actions - Action sociale : Plan d'Action Sanitaire et Sociale et les aides de la MSA BCL.**

Adresse postale unique de la MSA Beauce Coeur de Loire :  
5 rue Chanzy - 28037 Chartres Cedex

Veuillez utiliser **exclusivement** cette adresse, quel que soit votre département de résidence : Cher, Eure-et-Loir ou Loiret et ne plus déposer vos courriers dans les boîtes aux lettres des différents points d'accueils décentralisés.

## LE VACCIN, UN ALLIÉ MAJEUR POUR SE PROTÉGER DE LA GRIPPE

Chaque année, en France, le virus de la grippe affecte près de 2,3 millions de personnes, exposant leur entourage proche à un possible risque de contagion.

Sur la saison 2015-2016, en France métropolitaine :

- 49 500 personnes sont passées par les urgences pour la grippe (dont 3 050 hospitalisations),

- 1 109 cas graves de grippe ont été signalés par les services de réanimation.

(Source Santé publique France mai 2016)

La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule jusqu'au 31 janvier 2017.

### Evolution des publications de la MSA

A compter du 1er juillet 2017, la MSA Beauce Cœur de Loire n'expédiera plus de version papier de ses informations. Avec Vous. Ces publications seront néanmoins toujours réalisées et adressées par mail. Pour continuer à les recevoir, il convient d'ouvrir dès à présent votre espace privé sur notre site internet. Pour ce faire, vous devez depuis la page d'accueil, cliquer sur « s'inscrire ». Une fois votre inscription réalisée, rendez-vous dans la rubrique « Mon compte » puis « Mes préférences d'échange ». Il vous suffit de sélectionner le mode de réception internet.

### ATTESTATION CARTE VITALE

Ce document peut vous être demandé par les établissements ou professionnels de santé. Votre attestation de droits maladie est disponible dans votre espace privé de notre site internet, rubriques :

- Mes services en ligne,
- Mes attestations, Santé.

Vous pouvez l'imprimer, de chez vous, à tout moment, sans avoir besoin d'en faire la demande auprès de la MSA.

2017 : pensez à mettre à jour votre carte vitale



## Accident causé par un tiers : la MSA doit être informée

Vous ou un de vos proches êtes victime d'un accident causé, volontairement ou non, par un tiers, il est important de nous le signaler. En 2014, 39 millions d'euros ont été récupérés par la MSA dans le cadre du recours contre tiers.



Les accidents, tant dans le cadre du travail que de la vie privée (accident de la circulation, de sport, chute dans un magasin, ...) sont concernés par cette procédure. Il appartient aux patients qu'ils consultent (médecin, pharmacien, hôpital, etc.), que les blessures sont consécutives à un accident causé par un tiers. Ceux-ci télé-transmettront alors la feuille de soins avec la mention « accident causé par un tiers ». Cette information peut également être portée sur la feuille de soins papier par vous-même. Vous pouvez également informer directement la MSA par tout moyen à votre convenance.

Cette procédure n'impacte en rien les délais et les remboursements des frais engagés. Vous ou vos proches pouvez même, en fonction des situations, avoir droit à une prise en charge de frais couverts ni par l'assurance maladie ni par votre assurance complémentaire (frais dentaires, optique, perte de salaire...). Enfin, vous pourrez, le cas échéant, prétendre à une réparation de préjudices personnels (dommages matériels, souffrances physiques et morales, préjudices esthétiques et d'agrément).



En permettant à la MSA d'exercer ce recours, vous contribuez à la bonne gestion et à la sauvegarde du système de santé. Les frais inhérents à l'accident sont assumés par l'assurance du tiers responsable et non par la collectivité : l'assurance maladie.



En savoir plus sur le recours contre tiers et télécharger l'imprimé de déclaration : <http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfr/sante/recours-contre-tiers>

## Le remboursement des frais de transport

Les conditions de prise en charge des transports pour raisons médicales sont très strictes et réglementées. Point de situation.

Le fait d'être en invalidité ou d'être pris en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée (ALD) ne suffit plus pour être remboursé. Les remboursements de transports sont désormais accordés majoritairement aux personnes qui sont en situation d'incapacité ou de déficience. Le mode de transport pris en charge est fonction de votre état de santé.

De plus, il faut impérativement être en possession d'une prescription médicale de transport préalablement établie par le médecin que vous consultez ou l'établissement dans lequel vous êtes soigné. Un accord préalable de la MSA peut même être nécessaire pour certains types de transports (longue distance ou déplacements multiples).

Retrouvez sur notre site internet [www.msa-beauce-coeurdeloire.fr](http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr) les conditions de prise en charge des transports, rubriques :

- Particulier
- Santé
- Taux de remboursement
- Le remboursement des frais de transport pour raison médicale et téléchargez dans la colonne « Documents », la plaquette « Mémo transports bcl.pdf » qui détaille les différents cas de figure.